

SARLU APE SERVICES
Société à Responsabilité Limitée à Associé Unique
En Liquidation
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 2 Rue des Fauvettes
40180 NARROSSE
529 148 827 RCS DAX

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 AVRIL 2025

Le trente avril deux mille vingt-cinq, à neuf heures, M. Patrick BOIS, demeurant 2 Rue des Fauvettes 40180 NARROSSE,
Associé unique et Liquidateur de la Société APE SERVICES.

A pris les décisions suivantes :

- Rapport du Liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation ;
- Examen et approbation du compte de liquidation ;
- Quitus au Liquidateur et décharge de son mandat ;
- Constatation de la clôture de liquidation ;
- Pouvoir en vue des formalités.

Première décision : Comptes de liquidation

M. Patrick BOIS, associé unique déclare qu'il a établi le compte définitif de liquidation. Ce dernier fait ressortir un solde positif de 4 122 euros.

Deuxième Décision : Solde de liquidation

L'associé unique constate que le solde positif de liquidation s'élevant à 4 122 euros, par l'attribution d'une somme nette de 82,44 euros à chaque action.

Troisième Décision : Clôture définitive de liquidation

L'associé unique donne quitus de sa gestion au liquidateur et le décharge de son mandat.

Enfin il constate la clôture définitive de la liquidation de la Société dont la personnalité morale, qui avait subsisté pour les besoins de la liquidation, cesse d'exister à compter du 30/04/2025.

Quatrième décision : Délégation de pouvoir en vue d'accomplir les formalités

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné au registre prévu par la loi.

M. Patrick BOIS

